

**MAIRIE  
DE  
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE**  
73220

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, vendredi 27 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – VILLARD Michel – BERARD Olivier – VILLARD Dominique

Absents : DUPONCHEL Magali a donné pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET  
SAMSON Julien a donné pouvoir à Olivier BERARD

M.VILLARD Dominique a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : CREATION EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA SAISON D'ETE 2025**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale,  
VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,  
CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent aux travaux estivaux de la commune, il y aurait lieu de créer 2 emplois saisonniers d'agent polyvalent, à temps non complet du 18 août 2025 au 22 août 2025 inclus.

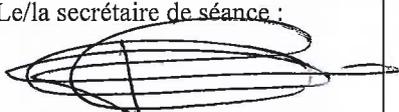
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **DECIDE de créer 2 emplois saisonniers d'adjoint technique à compter du 18 août 2025 jusqu'au 22 août 2025 inclus ;**
- **DECIDE que la rémunération sera attachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux;**
- **HABILITE Madame le Maire à recruter 2 agents contractuels:**
  - **2 agents du lundi 18 août 2025 au vendredi 22 août 2025 inclus (35H/semaine)**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Christine BOUCLIER BEAUCHET

